4.44 Plusieurs mois après la réception de la communication de Touche Ross, Telecom a fourni, sur la demande du Comité, des renseignements détaillés sur les coûts. Elle a soutenu que si on introduisait la télévision payante après septembre 1990 (conformémene au moratoire), le système de distribution par câble utilisant le câble coaxial ou les fibres optiques serait le seul faisable. Dans les régions métropolitaines, le coût (du poteau à la résidence) serait d'environ 50 000 dollars par 100 résidences. Telecom a fourni une évaluation plus détaillée du coût de l'utilisation des fibres optiques, fondée sur les tendances des coûts et indiquent que le coût par abonné passerait progressivment de 900 dollars en 1994 à 500 dollars en l'an 2000²⁷.

4.45 Il est intéressant de noter que lorsqu'on tient compte du nombre de canaux dans le calcul du coût par abonné ou du coût total du système, le système de distribution par câble, avec ses 40 canaux, offre d'énormes avantages comparatifs, comme l'indique le tableau suivant :

SYSTÈMES DE DISTRIBUTION : COÛT PAR CANAL

dréo -	esse asserts as a second	UHF	DBS	CÂBLE
	total du système,	260	315	142.5
(en	millions de dollars)	a deux geg	ou avec le	
par	par abonné, canal dollars)	250	83.3	6.3

Nombre de canaux : 1 (UHF), 6 (DBS) et 40 (cable)

Source : Dérivé du tableau précédent

²⁷ Communication n° 58.